

Soutenir les initiatives volontaires conçues par les communautés ou les particuliers pour l'utilisation de fonds dans l'investissement et des projets productifs bénéfiques pour le bien-être général des communautés d'origine.

Favoriser la discussion sur le phénomène de la migration au niveau de l'hémisphère, en accordant toute l'importance voulue à sa nature multidimensionnelle et aux différences régionales et, ce faisant, envisager l'inclusion du sujet des migrations dans les discussions sur l'intégration commerciale et économique.

Soutenir des programmes de coopération dans le domaine des formalités d'immigration pour les marchés de travail transfrontaliers et de la migration des ouvriers, tant dans les pays d'origine que dans les pays de destination, comme moyens de stimuler la croissance économique, en pleine connaissance du rôle que peut jouer la coopération en matière d'éducation et de formation dans l'atténuation de toute incidence néfaste du mouvement du capital humain provenant des États de petite taille et des États les moins développés.

S'efforcer de veiller à ce que les migrants puissent accéder aux services sociaux de base, conformément au cadre légal interne de chaque pays.

Créer et harmoniser des systèmes de renseignements statistiques, et favoriser le partage de l'information et des pratiques exemplaires, en recourant à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications, dans le but de promouvoir la modernisation des systèmes de gestion des migrations.

Renforcer la stabilité et la mobilité sociales

Continuer et approfondir les progrès en vue de la mise en œuvre du programme qui vise à améliorer le mode d'enregistrement des biens de propriété mis en place au Sommet des Amériques de Santiago du Chili de 1998, en mettant un accès particulier sur la régularisation des droits de propriété officiels, conformément à la législation nationale, afin de veiller à ce que tous les droits de propriété valables soient officiellement reconnus, que les différends soient réglés, et que des cadres juridiques modernes des régimes cadastres soient mis à jour, et encourager l'adoption des titres de propriété commercialisables; ces mesures incluent la formulation de réformes institutionnelles, politiques et réglementaires qui faciliteront l'utilisation de l'enregistrement des biens de propriété comme un mécanisme rendant possible l'accès au crédit pour les propriétaires et permettant aux banques commerciales et aux BMD d'élargir leur clientèle parmi les secteurs à faible revenu; promouvoir une plus grande coopération et l'échange accru d'information et de technologies dans le but de moderniser les systèmes de registres et de cadastres dans l'hémisphère, et demander aux institutions de coopération multilatérales et bilatérales de continuer à appuyer et à renforcer leurs programmes de financement et d'assistance technique de façon complémentaire.